**Théories de la valeur et de la valorisation**

Christian Bessy, IDHE ENS-Cachan

*Congrès AFEP, Bordeaux 3-5 juillet 2013*

bessy@idhe.ens-cachan.fr

La crise des « subprimes » qui s'est développée aux Etats-Unis en 2007-2008 a eu un impact dévastateur sur l'ensemble du système financier et a témoigné d'une crise profonde de l'évaluation des titres financiers, remettant en cause la fameuse idée de l'efficience des marchés. Dans son dernier ouvrage « L'empire de la valeur », André Orléan (2011) cherche non seulement à critiquer cette idée mais aussi à comprendre pourquoi elle est dominante aujourd'hui et, plus généralement, ce qui fait la puissance de l'approche néo-classique en économie. Pour cela, l'auteur part d'une critique de ce qu'il nomme la « théorie de la valeur substance », approche économique qui cherche le substrat de la mesure de toutes les choses, en dépit des croyances des acteurs et des échanges qu'ils entretiennent, et du rôle actif de l'institution de la monnaie dans leur réalisation. Dans l'approche néoclassique en particulier, la monnaie est considérée comme un simple instrument au service de l'utilité. Or pour Orléan, c'est le désir (mimétique au sens de René Girard) de la monnaie, en non l'utilité des biens, qui anime toute la dynamique marchande. C'est donc à l'analyse de l'institution de la monnaie que l'ouvrage est consacré et plus généralement aux croyances collectives, suivant un processus mimétique, qui permettent de comprendre le fonctionnement des marchés financiers ou encore les phénomènes de mode. Ces croyances collectives sont mises en perspective avec la croyance religieuse afin d'affirmer une perspective holiste des institutions fondatrice d'une approche unidisciplinaire en sciences sociales.

Dans ce texte, nous voudrions revenir, dans un premier temps, sur les critiques qu'Orléan adresse à l'approche néoclassique en partant de son propre cadre d'analyse de la valeur marchande. Dans un second temps, nous cherchons à analyser la portée de ce cadre d'analyse ainsi que ses limites, en particulier en ce qui concerne l'analyse des institutions. Enfin, dans un troisième temps, nous proposons d'examiner des processus

de valorisation qui ne sont pas guidés par le seul désir mimétique, mais qui peuvent mobiliser une pluralité de valeurs ou encore qui prennent en compte l'ensemble des médiations qui permettent de comprendre la diffusion d'une forme de valorisation[1]. L'argumentation que nous défendons permet de revenir sur le programme de recherche de l'Economie des conventions (Dupuy et alii, 1989) et à une des tensions qui l'anime entre une explication de nature causale et une explication de nature plus compréhensive des actions humaines, qui met l'accent sur leur dimension normative en référence à des valeurs (Bessy, 2006).

**De la « valeur-substance » à la « valeur-échange »**

La « théorie de la valeur substance » s'inscrit dans un mouvement de naturalisation des rapports économiques chère aux économistes du 19ème siècle qui cherchent à identifier de véritables lois de la valeur établies en toute objectivité et en surplomb des acteurs et des apparences monétaires. Cette posture est concurrencée depuis toujours, mais surtout depuis l'apport de la théorie keynésienne, par l'étude des relations monétaires et des formes de l'activité économique (Cartelier, 1985). C'est au sein de cette seconde voie que s'inscrit l'approche d'André Orléan remettant l'échange monétaire au centre des processus de valorisation économique. Notons que dans cet ouvrage, l'auteur ne nous dit rien sur la genèse des réflexions sur la valeur en économie qui ont précédé le mouvement de naturalisation des rapports économiques à partir d'une « théorie de la valeur substance ». Ce retour historique aurait permis de rappeler les liens entre « monnaie » et « valeur » établis par les « Mercantilistes » que l'on retrouve d'une certaine façon dans l'analyse de l'auteur.

*Critique de la théorie de la valeur considérée comme une substance*

Pour pouvoir construire une économie pure, les économises néo-classiques de la fin du 19ème siècle (Jevons, Menger et Walras) vont opérer certaines réductions : passages de l'utilité à la rareté, de la valeur au prix. Selon Orléan, la théorie walrassienne de l'équilibre général en donne une parfaite illustration. Cet équilibre est

[1] Une note critique reprenant la présentation de cet ouvrage a été publiée dans un numéro spécial de la revue *L'année sociologique* consacré à « l'argent » (Bessy, 2013). Nous y développons en particulier une critique basée sur l'analyse des institutions en posant la question de savoir quel type de sociologie des institutions pourrait participer à la refondation de l'économie telle que l'entend Orléan.

représenté par un vecteur de prix qui permet de résoudre un système d'équations simultanées témoignant de l'interdépendance des offres et des demandes de marchandises. Sur ce rapport de mutuelle dépendance, il montre une convergence des approches utilitaristes et marxistes, bien que ces dernières reconnaissent que l'objectivation de la valeur n'est pas un fait naturel, ahistorique, mais la résultante de rapports sociaux de production donnés. L'auteur admet toute la puissance de ces élaborations théoriques cherchant à identifier, au-delà des échanges concrets, les forces (loi de gravitation) qui façonnent la réalité économique, et, en particulier, expliquer l'évolution quantifiable des prix des marchandises. Mais ce que ces approches positivistes (suivant les sciences de la nature) gagnent en puissance d'abstraction, elles le perdent par leur incapacité à rendre compte des faits économiques.

Ainsi, l'accord walrassien est obtenu par l'intermédiaire des prix qui constituent la seule médiation sociale. En s'imposant aux acteurs, ces derniers restent néanmoins libres d'exprimer leurs préférences, ce qui, pour un auteur comme A. Berthoud (1988), correspond à la philosophie politique libérale de L. Walras imaginant une procédure qui respecte l'indépendance des individus et de leurs choix privés. Le prix walrassien conduit à une évaluation juste en bannissant toute entente entre les participants au marché pour faire respecter la concurrence. Ce modèle de l'équilibre général pousse la « séparation marchande » à son extrême, en surestimant l'indépendance des individus maîtres de la définition de leurs désirs et donc en sous-estimant le fait que l'utilité d'un bien pour un individu peut être fonction du comportement des autres. Il ne dit rien par exemple sur la façon dont peuvent émerger les conventions qui permettent de stabiliser la définition de la qualité des produits. Or, l'intérêt de la remise en cause de l'information partagée sur la qualité des biens (hypothèse de nomenclature des biens) est de dévoiler le travail nécessaire préalable d'estampillage des qualités qui permet de raisonner ensuite uniquement sur l'espace des quantités.

Par ailleurs, dans ce modèle, il n'y a aucune place à une représentation collective partagée autre que celle des prix. Cette idée sera d'ailleurs très bien reprise par Hayek qui met l'accent sur les vertus coordinatrices et régulatrices des prix entre des acteurs qui sont séparés, permettant une merveilleuse économie de savoir. Cette représentation collective a néanmoins un statut particulier. Il faut la décrypter dans les hypothèses du

modèle de concurrence pure et parfaite. Elle repose uniquement sur des relations entre des choses, alors que, dans les autres sciences sociales, elle s'appuie sur des relations entre des individus.

Nous allons voir maintenant que, grâce à l'hypothèse mimétique, Orléan donne une véritable place à la relation d'échange qui est la source de constitution de la valeur, proposant ainsi une explication plus globale de la stabilisation de l'ordre marchand. Pour ce faire, il étend la gamme des relations que les personnes peuvent entretenir avec les objets, et en particulier la recherche du prestige en reprenant *La théorie de classe de loisirs* de T. Veblen[2]. Car plus que la flexibilité concurrentielle des prix, c'est le rapport utilitaire aux objets qui se trouve au centre du modèle walrassien et donc l'idée d'un consommateur raisonnable.

*Le modèle de concurrence mimétique et la genèse de la monnaie*

La conception totalisante de la figure du « secrétaire de marché », qui centralise offres et demandes, va à l'encontre du sens commun pour lequel le marché opère de façon décentralisée. L'auteur propose alors de substituer la monnaie au secrétaire de marché, ce qui permet une véritable décentralisation. Le sceau de la monnaie suffit à valider une action individuelle d'achat ou de vente alors que dans le modèle précédent la validation était l'œuvre du secrétaire de marché. La monnaie est alors recherchée en tant que telle car elle ouvrirait l'accès à toutes les marchandises, allant même jusqu'à un attrait absolu.

Orléan propose un cadre conceptuel de la genèse de la monnaie basé sur l'élection mimétique[3]. La convergence mimétique, par le fait qu'elle réalise

[2] Cependant, Orléan pointe les insuffisances du modèle hiérarchique de Veblen pour rendre compte des rivalités au sein d'un même groupe en partant de l'idée de la nature autoréférentielle du prestige, au sens où l'objet prestigieux que tous recherchent n'est pas défini *a priori*. Il présente son modèle de concurrence mimétique dans lequel l'objet élu devient la création du désir par pure interaction mimétique sans considération de ses propriétés réelles (modèle du double mimétique, p. 134). Ces préférences endogènes, introduisent une instabilité dans la logique concurrentielle qui perd son mécanisme stabilisateur (la demande s'accroît avec le prix). Les stratégies de distinction font émerger de nouvelles différenciations qui peuvent faire converger toutes les convoitises et créer socialement de nouvelles raretés.

[3] La monnaie tirerait sa puissance d'attraction de la polarisation mimétique des désirs individuels, de la « puissance de la multitude », expression que l'auteur reprend à F. Lordon (2008) qui lui-même la tire de l'œuvre philosophique de Spinoza. L'analyse de ce qui fonde l'autorité des institutions conduit à l'étude des mécanismes de production de leurs effets, de leur puissance d'affection (des corps) à grande échelle.

effectivement la promesse de liquidité, valide ex post les prétentions de l'objet monétaire qui acquiert progressivement une telle objectivité qu'il apparaît comme extérieur aux luttes concurrentielles qui ont précédé son élection. Ce processus de « naturalisation », d'inscription dans la nature des choses, constitue la condition de stabilité d'un accord, d'une convention qui s'institutionnalise. L'objectivité de la valeur ne porte donc pas sur un certain niveau de prix (qui peut varier suivant les rapports de force) mais sur la forme-prix elle-même en tant qu'elle se réfère à une unité de compte reconnue par tous pour échanger.

On ne saurait mieux exprimer la dimension holiste de la monnaie comme unité objectivée du corps social, en c'est dans ce sens qu'Orléan est amené à faire des rapprochements avec les analyses sociologiques de la valeur qui mettent l'accent sur sa construction sociale, en opposition avec la tradition économique d'une conception de la valeur substance. Il reprend pour cela l'analyse de la valeur entamée par Durkheim qui défend l'idée d'une valeur objective en dehors des sentiments éprouvés par les individus et donc de leur désirs idiosyncrasiques. L'idée qu'un sentiment collectif peut s'extérioriser durablement dans un objet conduit à concevoir le lien marchand comme un lien qui n'est pas de nature contractuelle, à l'encontre de l'approche néoclassique. Ce cadre d'analyse de la monnaie comme capture matérielle (et stable) de « l'affect commun » s'applique tout aussi bien au fait religieux qu'au fait monétaire, et, plus généralement, à tout fait institutionnel[4].

L'application de ce cadre d'analyse des croyances collectives à l'étude du fonctionnement des marchés financiers permet de remettre en cause l'hypothèse probabiliste et la valeur intrinsèque des titres qui seraient à la base de leur efficience. De la même façon que l'approche néoclassique présuppose une parfaite objectivité (de la qualité) des biens (hypothèse de nomenclature des biens) elle considère que les agents

---

[4] Pour donner une illustration en matière monétaire, Orléan montre à quel point les penseurs libéraux ont cherché à mettre à distance cette puissance de la monnaie (souveraine) pour la domestiquer au service de l'échange concurrentiel, pour immuniser l'économie réelle des perturbations liées à des politiques monétaires trop laxistes ou à des brutales courses à la liquidité. C'est sans doute F. Hayek qui est allé le plus loin dans cette neutralisation monétaire en proposant un système de libre concurrence entre moyens de paiement privés, en étendant le jeu de l'offre et de la demande à la production de moyens d'échange, car, au regard des valeurs individualistes, la monnaie donne à voir l'autorité de la société et des croyances communes qui la constituent.

partagent une même « vision du futur », à savoir une même liste des états de la nature (et la distribution de probabilité associée) et des rendements identiques que procure les actifs financiers dans chacun de ces états. *A contrario*, les divergences d'évaluation proviennent du fait que les agents ne sont pas rationnels ou qu'ils n'ont pas les mêmes informations. Il s'ensuit que des spéculateurs rationnels évaluant parfaitement la « valeur fondamentale » des titres maximisent leur profit et concourent aux cotations les plus efficaces.

A la suite de Keynes, Orléan montre que l'attraction pour la liquidité rend d'une certaine façon caduque toute référence à une valeur fondamentale (exogène) des titres et rive les acteurs aux seules variations de prix sur le marché dont il s'agit d'anticiper la tendance ou l'opinion majoritaire qui va s'en dégager[5]. Pour analyser cette dynamique de formation des prix, l'auteur s'appuie sur la théorie des jeux dits de « pure coordination » et en particulier sur la notion de « saillance » développée par Thomas Schelling pour résoudre des problèmes de coordination. L'idée est que la saillance, la référence partagée, se développe à partir des caractéristiques du groupe et l'expérience commune de ses membres au cours des interactions. La convention qui en résulte progressivement permet de stabiliser les attentes et de réduire l'incertitude sur le comportement des autres. Ce type de convention d'évaluation en œuvre sur les marchés financiers permet de rendre compte de manière très compréhensible de la variabilité excessive des prix sur ces marchés, des bulles spéculatives et de ce que l'auteur désigne par « l'aveuglement face aux désastres ».

En résumé, la « logique de la liquidité » et la « logique de l'utilité » seraient de nature radicalement différente. La liquidité a pour objet une croyance durable sur la valeur de la monnaie ou autres actifs quasi-liquides (titre négociable, monnaie bancaire), alors que, du point de vue de l'utilité, le prix n'est que la mesure objectivée du sacrifice pour obtenir la valeur d'usage suivant une économie naturelle. Il n'a d'importance que dans le moment de l'achat en tant que dépense alors que la valeur de l'actif liquide est de nature plus systémique, car elle engage à tout moment la cohésion

[5] Keynes compare cette situation à un concours de beauté où l'on demande aux lecteurs d'un journal de choisir les six plus jolis visages parmi une centaine de photographies. Le gagnant est celui dont les préférences s'approchent le plus de la sélection moyenne opérée par l'ensemble des participants au concours.

de tous ceux qui appartiennent à son espace de circulation. L'actif liquide disparaît si la croyance conventionnelle s'estompe à force de défiance.

*Il ne s'agit plus de transformer le monde mais bien de l'interpréter*

En conclusion générale de son ouvrage, l'auteur revient sur le projet de l'approche néoclassique qui comme l'ont depuis longtemps souligné les durkheimiens n'est pas de traiter des faits, ni même de comprendre ce qui constitue le véritable intérêt des acteurs. L'approche est avant tout normative et le modèle économique doit être considéré comme un guide efficace pour l'action, afin de lutter contre les illusions d'optique. Elle conduit donc à *transformer* le monde (et non, à rebours de Marx, à l'*interpréter*) et la financiarisation actuelle du système économique est pour l'auteur une illustration de l'application de la théorie de l'efficience des marchés financiers. Mais cette transformation a été d'autant plus profonde que l'idée d'efficience correspondait à des intérêts puissants. La bienveillance des économistes vis-à-vis de la finance de marché, et ceci malgré les conséquences catastrophiques de la dérégulation financière, peut s'expliquer par le fait que les sciences sociales sont d'une certaine façon parties prenantes des affaires. Elles ne pourraient alors pas empêcher de susciter l'action de groupes d'intérêts qui cherchent à faire pencher les analyses à leur profit. Orléan rappelle donc les économistes à leurs obligations d'indépendance.

Mais l'auteur cherche aussi à montrer en quoi le postulat de la valeur utilité conduit les économistes à construire des mondes imaginaires (possibles) et en quoi l'approche monétaire permet d'éviter cette dérive. C'est parce que l'approche néoclassique considère comme « réel tout ce que les forces à l'œuvre dans le monde sont susceptibles de produire » (p. 324). Le désaccord essentiel entre les deux approches provient de la nature de la force considérée. Pour l'approche néoclassique, la principale force agissante est celle de l'individu cherchant à maximiser son utilité. Or, comme l'analyse de la monnaie proposée par Orléan le montre, on ne peut pas s'en tenir aux seules volontés individuelles. L'activité économique met en jeu des puissances collectives qui contraignent fortement les comportements des individus, ou, encore, des représentations collectives qui façonnent leur anticipation.

Les économistes néoclassiques seraient donc des experts de cette force particulière qui est l'action rationnelle, dont ils inventent sans cesse de nouvelles configurations, de nouvelles situations d'interactions (qui sortent du modèle de la concurrence pure et parfaite). Ils s'assurent d'un réel fonctionnement de leurs modèles parfois très complexes suivant différents critères d'efficience, les préférences des « joueurs » étant toujours données[6].

Or, étant donné les effets parfois dévastateurs de la performation de ces modèles (performation qui reste à expliquer), il est important de proposer un cadre d'analyse alternatif à la seule souveraineté des volontés individuelles. Un tel cadre s'appuie sur une conception du réel intégrant les « forces sociales » qui produisent les valeurs étudiées par Orléan : la rareté, la monnaie et les conventions financières à l'origine respectivement de la valeur d'usage, de la valeur marchande et de la valorisation financière. Parce que ces forces échappent au pouvoir de chacun, l'économiste ne saurait fabriquer ces forces, ni les contrôler. Elles ne peuvent donc qu'être observées par l'étude des dynamiques collectives de valorisation ou de définition d'espaces de calcul communs dans lesquels les individus peuvent élaborer leurs choix. C'est pour cela qu'Orléan ne rejette pas complétement l'approche néoclassique qui garde sa portée instrumentale, une fois que les valeurs sont stabilisées (instituées).

***Valeur et valeurs***

L'analyse proposée par Orléan va beaucoup plus loin que l'idée que l'organisation des marchés financiers ne profiterait qu'à une minorité d'investisseurs et ne serait donc pas politiquement tenable. Dans la lignée de nombreux travaux d'histoire de la pensée économique, elle met au jour les présupposés idéologiques de *l'homo eoconomicus* fortement empreints de philosophie individualiste (Berthoud, 2008) et cherche donc à expliciter le principe de justice qui est sous-jacent à la modélisation des comportements économiques permettant d'obtenir un équilibre concurrentiel. Cela permet de remonter de la valeur économique, qui est réduite au prix de marché

[6] On peut ici poursuivre le raisonnement de l'auteur, en évoquant les travaux les plus récents de l'approche néoclassique visant à définir des règles de droit optimales qui prennent en compte, *via* des incitations réputationnelles, le fait que les acteurs peuvent être animés par des comportements pro-sociaux (Tirole, 2009).

(concurrentiel) dans l'édifice néoclassique, aux valeurs morales[7]. Cette remontée constitue une façon de briser le pacte parsonien entre les économistes qui s'intéressent à la valeur de toutes choses et aux sociologues qui cherchent plutôt à identifier différentes valeurs et à la façon dont elles sont construites socialement. Cette dynamique sociale repose chez Orléan sur des croyances collectives qui suivent un processus mimétique convergeant vers des conventions. Nous proposons de revenir alors sur les différents motifs de l'imitation avancés par l'auteur et sur le lien entre les notions de « convention » et d'« institution ».

*L'approche contractualiste des institutions*

On peut mentionner, à la suite de l'auteur, que c'est parce que cette philosophie libérale est aujourd'hui très prégnante, que l'on peut expliquer l'attraction pour l'impératif de concurrence dans nos sociétés contemporaines, sinon la possibilité de chacun à manifester ses propres préférences ou ses « disponibilités à payer » lorsqu'il n'y a pas à proprement de « marché » et qu'on essaie d'en créer un de toute pièce (Combien êtes-vous prêt à payer pour bénéficier d'une meilleure santé ou d'un environnement moins pollué ?)[8]. Loin de bénéficier aux seuls spéculateurs, cette norme de la concurrence, ou cette idée de mettre un prix sur tout ce qu'un individu peut valoriser, est aussi portée par une grande majorité des individus. Elle pose un des problèmes de l'homme moderne, à savoir que s'il revendique sa capacité à créer ses propres lois, il n'en reste pas moins membre d'une totalité sociale particulière basée sur des représentations communes qui lui sont extérieures (Descombes, 2004). Et c'est donc tout l'attrait d'une méthodologie holiste d'analyse des institutions qui permet de rendre compte des représentations collectives qui les fondent et assurent leur autorité.

*A contrario*, et comme le rappelle Orléan, la « logique contractualiste » repose sur les seules volontés individuelles. Mais pour bien comprendre cette logique, il

[7] Ce qui constitue une façon de briser le pacte parsonien entre les économistes qui s'intéressent à la valeur de toutes choses et aux sociologues qui cherchent plutôt à identifier différentes valeurs.

[8] Voir les travaux de Marion Fourcade (2011) qui analyse la question de la détermination du « prix » au sens de la fixation des dommages, suite au désastre pétrolier de BP. Elle critique la méthode d'enquête mise au point par des économistes et qui consiste à interroger un panel de consommateurs sur leur disponibilité à payer pour éviter des dommages futurs. En particulier, les préférences de chacun sont considérées comme exogènes.

faudrait ajouter également les capacités normatrices des individus. De Walras à Hayek, c'est non seulement un consommateur qui fait figure de souverain ultime mais aussi une libre subjectivité possédant la pleine capacité à formuler un jugement individuel et à définir ses droits subjectifs suivant ses intérêts. Il peut chercher à s'associer et à se coordonner avec d'autres au sein d'une société reposant sur l'adhésion volontaire à un système de normes (idée de contrat social). C'est alors pour jouir de leurs droits subjectifs que les individus limitent leur liberté en posant des « normes morales » dont on peut ensuite abstraire des normes juridiques et en calculer l'utilité ou encore l'efficience (Bessy, 2008).

Un auteur comme Richard Posner (2003) fait référence à la morale kantienne lorsqu'il cherche à trouver un fondement éthique à la règle de maximisation de la richesse utilisée pour définir la règle de droit optimale. Cet illustre représentant de l'Ecole de Chicago (*Law & Economics*) renvoie à la notion de « sujet autonome » chez Kant, c'est-à-dire un sujet qui est propre à consentir d'une certaine façon une perte à court terme, si la règle de maximisation de la richesse (utilisée par la Jurisprudence) lui rapporte à long terme. Mais en se détachant des règles morales kantiennes, il affirme que la règle de maximisation constitue un principe moral beaucoup plus défendable car il fournit un fondement beaucoup plus sûr, au sens de certain et objectif, pour une théorie de la justice distributive et corrective. On peut y voir ici le raisonnement typique de la rationalité gouvernementale contemporaine (néo-libérale) fortement équipée par la théorie économique du choix rationnel[9].

Une telle rationalité suppose des capacités de calcul des individus qui, en toute logique, ils ne peuvent pas avoir. Et c'est pour avoir souligné les limites cognitives des individus et l'impossibilité d'une parfaite intelligence du social (y compris chez l'économiste modélisateur), qu'Hayek a critiqué ce type de constructivisme justifiant l'intervention de l'Etat maximisateur du bien-être collectif (aidé en cela par des experts économistes), préférant un processus de sélection plus spontané des normes par le « marché ».

[9] En référence à la pensée de Michel Foucault, Orléan (2011) y discerne la montée d'une gouvernementalité économique basée uniquement sur le « contrôle de conduites individuelles qui consiste à miser sur leurs intérêts ».

D'un autre côté, cette idée d'un « contrat social » qui serait transparent aux individus et qui peut être constamment renégocié, ou des institutions qui deviennent des objets délibératifs (ajustement permanent des moyens aux fins), a été critiqué par l'approche de l'Economie des Conventions car elle considère des individus fondamentalement « incomplets » (Dupuy et alii, 1989), au sens où ils ne peuvent pas délibérer en permanence dans une relation de complète transparence[10]. On ne peut pas totalement réduire les objets sociaux aux individus et il faut bien reconnaître une forme d'autonomie du social et des représentations communes qui le constituent.

*Un modèle mimétique et autoréférentiel de croyances collectives*

Pour comprendre la logique des phénomènes collectifs et donc l'institution de la société, Orléan met particulièrement l'accent sur la formation des croyances collectives. L'analyse de ces processus passe par l'examen de ce qui fait que l'individu poursuit telle ou telle fin et donc par une interrogation sur le sens même de ses actions et des valeurs qui les gouvernent. Dans cette perspective, le rapprochement avec la sociologie peut être tout à fait bénéfique et l'auteur montre tout l'intérêt de se rapporter aux travaux de l'école durkheimienne et de Simmel sur les constructions sociales de la valeur.

Le modèle de concurrence mimétique proposé par Orléan cherche à rendre compte de la genèse des conventions sur la valeur. Il lui permet d'expliquer dans un temps logique la formation de croyances collectives sur ce qui « vaut » dans un contexte donné. Son raisonnement donne toute sa portée à l'idée fondatrice de l'Economie des Conventions (Dupuy et alii, 1989) : la convention doit être appréhendée à la fois comme le résultat d'actions individuelles et comme un cadre contraignant les acteurs.

Mais ce qui fait la spécificité de l'approche d'Orléan est de se garder d'en faire un processus intentionnel (délibéré) en ce qui concerne l'émergence de la convention sur ce qui a de la valeur. Dans son modèle, chacun poursuit son « intérêt » et le choix

[10]Nous faisons référence à la critique que l'Économie des conventions a adressé à « l'individualisme institutionnaliste » de Joseph Agassi (1973). Cette posture méthodologique repose sur la reconnaissance des objets sociaux ou collectifs et se sépare sur ce point de « l'individualisme psychologique », selon lequel seuls les intérêts individuels existent sans devoir pour cela reposer sur des objets collectifs (seules les conditions matérielles interviennent dans le calcul individuel).

d'une convention n'obéit pas à un processus délibératif, mais suit le schéma d'une auto-production mimétique. L'émergence d'une convention est modélisée à l'aide d'un jeu intersubjectif où chacun essaie de savoir ce que les autres désirent. Elle possède une certaine extériorité à partir du moment où elle acquiert suffisamment de stabilité et d'objectivité, jusqu'à en faire oublier son caractère conventionnel, arbitraire, pour s'imposer à l'ensemble de la communauté ou, plus exactement, pour la constituer dans toute l'interdépendance de ses membres.

Dans son dernier ouvrage, pour étayer son schéma d'une auto-production mimétique, Orléan rapproche l'élection d'un objet à la mode de l'émergence d'un standard technique (suite à la concurrence entre deux technologies). En effet dans les deux cas, et au-delà de ses qualités réelles, l'utilité du bien dépend positivement du nombre d'acheteurs, remettant en cause la notion néoclassique d'utilité intrinsèque. L'auteur rappelle que les rendements croissants d'adoption d'un standard peuvent être liés au fait que la diffusion de la technique la rend plus attractive, parce que, à l'instar de la langue, elle facilite la communication avec le reste du groupe. Une autre raison est que la généralisation de son adoption favorise la production de nouveaux usages augmentant ainsi l'intérêt de la technique en question (B. Arthur, 1988). L'auteur, de nous dire :

« *On est donc face à une dynamique cumulative, typique du mimétisme : plus grande est l'attirance que le produit exerce, plus grand est le nombre d'acheteurs, plus forte est l'intensité du désir de l'acquérir, plus sa diffusion progresse*. » (p. 80, 2011).

Il nous semble qu'Orléan donne ici une trop grande extension à la notion de « désir mimétique » car si on peut faire référence à un processus imitatif, il est plus lié à l'utilité de l'objet en tant que telle qu'au désir d'accéder à la possession de l'autre ou, de façon plus fidèle à la pensée originelle de René Girard (1972), d'être à la place de l'autre, suivant une forme d'emprise qui échappe d'ailleurs au calcul rationnel.

On peut néanmoins suivre l'auteur lorsqu'il rappelle que l'inefficacité du standard ainsi adopté n'est pas de nature à faire changer d'avis les utilisateurs, à partir du moment où le choix majoritaire leur apporte une utilité plus grande conformément à leur intérêt privé. Pour éviter cette situation de blocage ('lock-in'), il faut alors compter sur un changement coordonné par une autorité de régulation.

*Conventions et institutions*

Une autre question que l'on peut poser porte sur la nature du type de convention que l'auteur modélise et, en particulier, si on peut parler à son égard d' «institution ». Pour ce qui concerne la reconnaissance de l'objet monétaire, il n'y pas de doute car la monnaie aujourd'hui a un cours légal et, ceci, bien qu'elle puisse être concurrencée par une autre monnaie (une devise étrangère) comme le montre très bien l'auteur dans son chapitre 4 de *L'empire de la valeur*. Néanmoins, pour J. Searle (1995), que des objets puissent fonctionner comme moyen d'échange n'est pas une affaire de convention mais de règle (institution de l'échange monétaire). C'est la nature de l'objet qui assure cette fonction qui est affaire de convention car notre philosophe insiste sur son caractère arbitraire. En revanche, les règles constitutives ne sont pas arbitraires dans ce sens. A partir du moment où les règles sont constitutives d'une activité, comme celle de l'échange monétaire, cela n'a pas beaucoup de sens de faire référence à une dimension arbitraire. Soit l'on est d'accord pour participer à une activité, avoir un certain statut (d'échangiste par exemple) et reconnaître un certain statut à l'autre, soit on n'est pas d'accord. Et nous pouvons ajouter, à la suite de Searle, quelles que soient les croyances ou les raisons pour lesquelles ils participent à cette activité : « *Tant que les gens continuent de reconnaître que (telle entité) X a la fonction statut Y, le fait institutionnel est créé et maintenu* » (p. 69, version française de 1998).

L'usage de la notion « d'institution » est beaucoup plus problématique pour la convention d'évaluation financière car elle relève du seul consensus intersubjectif. Elle ne permet que d'assurer une certaine efficacité au comportement de chacun sur le marché financier. Pour qu'elle ait une véritable dimension institutionnelle, il faudrait qu'elle se transforme en « norme », en principe faisant l'objet d'une acceptation commune propice à l'émergence d'un « sujet pluriel », c'est à dire où chacun se sent obligé à l'égard de l'autre. D'ailleurs, dans son ouvrage sur *Le pouvoir de la finance* (1999), Orléan soulignait bien que la logique individualiste, propre à la sphère financière, construit des médiations sociales dépourvues d'autorité et abandonnées au libre mouvement des opinions. Certes, on voit émerger sur ce marché des conventions, mais cette polarisation, parce qu'elle procède du mimétisme autoréférentiel, et non du

respect de valeurs communes à un groupe, ne produit que des consensus instables et précaires.

Ce type d'interrogation sur la question du respect d'une norme au sein d'un groupe, conduit à changer de posture. De la modélisation d'une convention pour expliquer les comportements sur le marché financier, au cours d'une certaine période, l'auteur a été amené à aborder la dimension normative de l'action en référence à des valeurs communes ou encore des usages propres à un groupe (c'est la notion de « convention » au sens de Weber). Orléan cherche à ménager une passerelle entre une explication de nature causale et une explication de nature plus compréhensive en prenant en compte différents motifs de l'action (Bessy, 2006). Mais sur ce second point, visant à rendre compte des valeurs qui animent les acteurs économiques, son analyse est plus limitée. Il cherche bien, comme on l'a vu, à remonter à la philosophie politique individualiste qui fonde le modèle concurrentiel néoclassique pour expliquer la diffusion du dogme de la concurrence, mais cela reste une direction à prospecter plus empiriquement.

**La pluralité des formes de valorisation**

De la même façon, pour critiquer l'hypothèse de nomenclature des biens retenue par la théorie de l'équilibre général, Orléan met l'accent sur l'émergence de « conventions de qualité » qui participent à la construction des marchés en stabilisant la définition des qualités des biens échangés et donc les attentes des participants au marché ou à l'espace de circulation des biens ainsi définis[11]. Dans les faits, l'auteur reconnaît que ce travail d'objectivation marchande conduisant à la stabilisation d'un cadre d'évaluation est un processus complexe qui doit être observé empiriquement au cas par cas. Nous voudrions revenir ici non seulement sur la pluralité des cadres d'évaluation mais aussi sur leur dynamique de création, en particulier en analysant le pouvoir de valorisation de différents médiateurs, et leur temporalité.

*Le pouvoir de valorisation des médiateurs*

[11] Voir aussi François Eymard-Duvernay (1989) sur le pouvoir de coordination des conventions de qualité.

Pour examiner ces questions, nous allons détailler trois exemples qui sont également traités par Orléan (2011) : le cours boursier, les conventions haussières sur le marché financier et les tendances de la mode.

La force du cours boursier

Lorsqu'il analyse la référence à la force du cours boursier, Orléan se situe dans le cadre d'un processus particulier de valorisation des actifs :

*« La force du cours boursier dépend non pas de sa prétendue efficacité informationnelle, mais de son aptitude à s'imposer largement comme une référence dans l'espace économique » (p. 311, 2011).*

C'est acceptation généralisée du cours boursier est pour l'auteur une caractéristique principale de la financiarisation du capitalisme actuel car tous les comportements et décisions économiques (investissement, production, consommation) y feraient référence (valeur actionnariale, stock-options, effet richesse pour la consommation) et en premier lieu les normes comptables avec la valorisation des actifs suivant le principe de la valeur de marché (« fair value »). C'est par cet impératif de « traduction » en cours bousier de toute décision économique que le marché financier affirme toute sa puissance, qu'il est devenu le lieu légitime de la valorisation.

Mais la domination de cette convention de valorisation ne peut pas s'analyser comme le résultat d'un simple processus mimétique ou d'un jeu d'anticipations croisées. Ce que ne fait d'ailleurs pas Orléan, même si d'une certaine façon on pourrait faire référence à la diffusion d'un standard technologique en matière d'évaluation. Mais cela serait ne pas voir que sa diffusion et son acceptation collective impliquent l'intervention de toute une série d'intermédiaires et de médiations (artefacts cognitifs, théories économiques, équipements techniques). Pour ce qui concerne plus précisément les actifs financiers, l'étude de S. Montagne (2009) montre comment la délégation croissante de la gestion des fonds d'investissement a contribué à créer simultanément des marchés de prestataires (marché des consultants, des gérants, des évaluations) et à institutionnaliser le court terme comme temporalité économique dominante[12]. La montée en puissance des consultants et des différents intermédiaires censés « mesurer » la

[12] On peut y voir aussi l'influence des grands cabinets d'expertise comptable dans la définition des normes internationales de comptabilité. Sur ce point, et sur l'éviction des Etats dans ce processus de normalisation, voir Chiapello et Medjad (2011).

performance a en effet placé les sociétés de gestion sous une double contrainte quantitative (performance) et qualitative (audit organisationnel) et une mise en concurrence systématique. Comme l'écrit Montagne (*Ibid.,* p.8), « *la création d'un marché de l'évaluation, que celle-ci porte sur les gérants ou les émetteurs, est donc directement responsable de l'homogénéisation des méthodes d'évaluation et de leur alignement sur les principes d'investissement à court terme.* »

Ainsi, les « intermédiaires de marché » ne sont pas des acteurs extérieurs à l'échange mais bien des acteurs agissant sur la dynamique des évaluations en raccourcissant leur échelle temporelle (rendement à court terme) ou en changeant régulièrement les cadres d'évaluation (Bessy et Chauvin, 2013), ce qui pose la question de la légitimation de leur pouvoir de valorisation mais aussi celle de la rétroactivité en retour sur les comportements des acteurs qui sont évalués. Ces derniers peuvent ainsi consolider les normes d'évaluation et participer à leur standardisation, rendant ensuite difficile le choix individuel de ne pas s'y soumettre, ou exercer leur capacité critique pour dénoncer les effets délétères de ces normes quant au bon fonctionnement de leur communauté[13].

Les conventions haussières

Non sans lien avec la force du cours boursier qui installe durablement une convention d'évaluation des actifs, revenons sur l'exemple des conventions haussières sur le marché financier productrices de bulles spéculatives. Orléan en propose une modélisation à l'aide de son modèle mimétique qui serait particulièrement bien adapté aux situations de forte incertitude, comme dans le cas de la bulle internet du début des années 2000. L'auteur nous dit bien que certains acteurs se sont livrés à des critiques qui n'ont pas eu de prise face à ce type d'emballement. Mais, avant la crise financière de 2008, l'idée des acteurs dominants du milieu financier était que les innovations financières permettraient de réduire les risques et l'obtention de hauts rendements. Un autre argument pour contrer la critique est qu'elle émane d'acteurs isolés qui n'auraient que peu de poids, aussi informés soient-ils, face à l'évaluation financière fournie par le

[13] Sur ce point, voir Espeland & Sauder (2007) qui prennent l'exemple du classement des law school américaines par un journal professionnel. Voir également l'analyse critique des effets des techniques bibliométriques sur le monde de la recherche, proposée par Karpik (2011).

marché en tant qu'il agrège une multitude d'informations. Par ailleurs, les agences de notation ne font que se conformer aux croyances de leur milieu et n'ont pas tellement le choix de s'y soustraire, consolidant ainsi la convention haussière, comme beaucoup d'autres intermédiaires du marché financier.

Tout se passe comme si, une fois le processus enclenché, les acteurs du marché ne pouvait plus se détacher de la convention en œuvre et n'ont plus d'autre solution (rationnelle) que de s'y conformer. Orléan en appelle alors à l'intervention de l'Etat pour briser ce cercle vicieux mimétique, Etat qui est de toute façon tôt ou tard mobilisé pour renflouer les acteurs financiers au bord de la faillite, ou pour faire en sorte que les agents financiers ne soient pas soumis à la tyrannie de l'opinion moyenne, par exemple en différenciant et en compartimentant les créances, afin qu'ils puissent retrouver leur capacité d'expertise, et, on pourrait ajouter, le goût de l'évaluation des entreprises.

Ce travail d'évaluation n'a d'ailleurs pas complétement disparu car à côté de l'évaluation spéculative propre à l'activité des traders, et qui remet en cause d'une certaine façon l'idée de « marché efficient », reste l'évaluation classique qui occupe un grand nombre d'analystes et de gestionnaires de fonds, dont le travail prend sens en référence à la théorie de l'efficience des marchés financiers, théorie qu'ils contribuent à consolider. D'un côté, l'acquisition (sanctionnée par des diplômes) des outils de la théorie financière moderne leur permet d'acquérir une capacité d'expertise délimitant les contours de la profession des investisseurs. D'un autre côté, ces professionnels se conçoivent comme ceux qui constituent le « marché » auquel la société confierait le mandat de dire la « vérité de la valeur ». Cette contribution à l'« efficience du marché » justifie l'activité des investisseurs qui ne manquent pas de jouer avec la polysémie de cette notion leur permettant d'articuler différentes formes d'évaluation. Les travaux de H. Ortiz (2013) en donnent une très bonne illustration en soulignant la grande variété d'usages de la notion d'efficience par les « investisseurs » en situation d'interview. Il ressort d'une façon générale que leur activité « d'investisseur libre, indépendant et bien informé », avec toute la rigueur dans le respect des hiérarchies de rendement des différents titres, est justifiée par la nécessité d'attribuer le « crédit » dans un espace

global où il n'y pas d'institutions politiques communes[14]. Le phénomène de bulle spéculative, comme celle d'internet, est alors considéré comme un écart par rapport à la norme de l'efficience, ou encore un processus de tâtonnement conduisant à la vraie valeur des entreprises (internet) que le prix des actions est censé représenter. L'auteur insiste sur l'importance du cadre procédural dans l'activité des employés qui sont très contraints par la réplication des indices de rendement. Même si cette réplication aboutit à des excès, à se tromper collectivement de façon invraisemblable et « digne du panurgisme », pour reprendre l'expression d'un des interlocuteurs de l'auteur, le marché financier permet sur le long terme une « meilleure efficacité du capital »[15].

D'une certaine façon, on retombe ici sur le modèle mimétique utilisé par André Orléan pour expliquer les bulles spéculatives, mais on comprend mieux ce qui guide les comportements des investisseurs : non seulement des normes techniques qui peuvent alimenter une convention haussière, mais aussi des obligations morales et politiques à suivre ces normes. Cette conformité bureaucratique à la norme (et l'impossibilité d'émettre un jugement personnel sous peine de perdre son job) constitue un élément important de compréhension des obstacles sur lesquels butte le travail de la critique (Boltanski 2009) qui ne rentre pas en contradiction avec la modélisation et les explications données par Orléan.

Les tendances de la mode

Ce modèle mimétique est également utilisé pour rendre compte de l'élection de tout objet prestigieux sans considération de ses propriétés réelles, sans autre prise qu'il soit désiré par les autres, afin de mettre l'accent sur la dimension endogène des préférences. Or l'analyse concrète des tendances de la mode en matière textile met en défaut ce modèle mimétique même si sa pertinence peut apparaître dans certaines

[14] Il peut paraître surprenant pour un économiste (keynésien) de faire référence à la notion de « crédit » pour rendre compte d'une forme de financement des entreprises qui ne repose pas sur le crédit bancaire et par suite sur l'émission monétaire. On voit donc ici, sans savoir si c'est le terme utilisé par les acteurs eux-mêmes ou par l'auteur, que cette extension de la notion de « crédit » se fait sur le fond d'une critique d'une politique monétaire supposée d'être toujours trop laxiste.

[15] L'application d'un cadre procédural par les employés de l'industrie financière est également bien mise en évidence par le travail de Pierre de Larminat (2013) sur l'évaluation des gestionnaires de fonds par les investisseurs professionnels. L'évaluation qualitative, en complément de l'évaluation quantitative, se fait en référence à des règles procédurales qui permettent de justifier leur choix, en particulier quand ils se trompent *a posteriori*.

phases de leur construction. L'étude de Rinallo et Golfetto (2006) montrent comment ces tendances sont façonnées suivant un processus de concertation des fabricants de textile (et des industriels de l'habillement) italiens et français considérés comme les plus innovateurs. Ce processus de coopération vers la production de tendances répond à une industrie du textile-habillement très fragmentée et à la nécessité de réduire l'incertitude sur les qualités des produits textiles (couleur, structure, aspect, 'touch', décoration et traitement) afin d'améliorer la coordination entre les différents acteurs.

Ce processus a une dimension conventionnelle car il repose au départ sur une forme d'implicite et les propriétés pertinentes des textiles qui émergent progressivement du processus d'interaction sont fortement arbitraires. Mais, il témoigne également du fait que la capacité (collective) à représenter le marché et à le faire advenir est inégalement distribuée parmi les acteurs du marché, ce que les auteurs attribuent, en suivant Bourdieu, à des différences de capital symbolique (le pouvoir accordé à ceux qui ont obtenu suffisamment de reconnaissances pour imposer la reconnaissance), donnant progressivement, au cours des années, aux premiers innovateurs le statut et la légitimité d'imposer les nouvelles tendances. On peut les considérer comme les intermédiaires dominants du marché entraînant les autres acteurs sur leurs empreintes textiles. L'imitation par les concurrents crée une masse critique de produits alignés sur les tendances, accroissant la diffusion du standard. C'est dans cette phase finale de diffusion généralisée des tendances de la mode que le modèle mimétique aurait le plus de portée[16].

Les trois exemples précédents montrent que le modèle mimétique proposé par André Orléan est limité à des configurations particulières (de très forte incertitude) et que l'acceptation collective des conventions obéit à des motivations ou à des croyances de nature différente. Par ailleurs, les intermédiaires de marché dotés d'un fort pouvoir de valorisation y jouent un rôle crucial, rappelant le rôle des médiations permettant de

[16] Un autre moment où le désir mimétique jouerait un rôle important est celui des workshops réunissant les experts qui peuvent converger sur certaines tendances via une forme d'effervescence collective caractéristique d'un sentiment d'appartenance à une même communauté. Ou encore au moment des salons organisés par les principaux inventeurs textiles qui mettent en présence les propriétés saillantes des tissus et qui réunissent toutes les professions des industries créatives (Rinallo et Golfetto, 2006).

partager des valeurs et de diffuser des conventions d'évaluation (Bessy et Chauvin, 2013).

*Conventions d'évaluation et ordres de grandeur*

Par ailleurs, il faudrait donner plus de poids à la critique et à la délibération dans l'émergence de nouvelles conventions d'évaluation, en étudiant de près ces opérations critiques en référence à des valeurs morales qui sont incorporés dans des dispositifs socio-matériels. Cela suppose une observation empirique contraignante, comme l'ont montré Boltanski et Thévenot (1991), dans leur ouvrage sur les opérations de justification en référence à différentes hiérarchies de valorisation (ou façon de fonder le « bien commun »). Les auteurs mettent l'accent sur ce qui se joue dans les « épreuves de réalité » considérées comme des processus de qualification qui sont à la fois descriptif et normatif, dans la mesure où ces processus concernent les « objets » qui importent dans les situations, qui ont une valeur avec toutes les conséquences déontiques que cela suppose.

Nous ne sommes pas sûrs que les travaux d'André Orléan rentrent véritablement dans ce format de l'analyse socio-économique et que d'une certaine façon il n'est pas capté par l'attrait des théories de la valeur qui restent en surplomb des acteurs, même s'il insiste sur la question de la définition des conventions de qualité qui permettent de construire des espaces de calculs communs, dans lesquels l'approche néoclassique peut d'ailleurs reprendre de sa pertinence.

De ce point de vue, les ordres de grandeur ou de valeur analysés par Boltanski et Thévenot (1991), et des actions légitimes associées, permettent de dessiner la frontière avec une analyse extrinsèque de la valeur[17], basée sur la polarisation mimétique, qui cherche à rendre compte de l'attraction pour la liquidité ou encore de ce qui « vaut » par un pur jeu d'anticipations croisées en absence de saillances évidentes.

La référence à la pluralité des ordres de valeur permettrait aussi à Orléan de revenir plus explicitement aux théories de la valeur-substance dénoncées au départ dans *L'empire de la valeur*, car les processus collectifs de valorisation des biens (quelle que

[17] Que l'on pourrait opposer à l'approche « intrinsèque » des théories de la valeur substance.

soit la nature de leur dynamique) peuvent aussi emprunter aux registres de l'utilité (ou de l'opportunité en référence à la « Cité marchande » de Boltanski et Thévenot) ou de la fonctionnalité ou encore des coûts de production (de l'efficacité en référence à la « Cité industrielle »), et pas seulement au registre de l'opinion commune (« Cité de l'opinion »). Ce sont ces processus d'attribution des valeurs relatives des « biens » qui permettraient d'expliquer aussi la détermination de leurs prix relatifs[18].

*L'économie des prises*

Au-delà de ces différents types de processus de valorisation développée par l'Economie des conventions fortement inspirée par le modèle des « Economies de la grandeur », il faudrait faire la place aux situations de marché marquées par une certaine forme d'incommensurabilité des biens, donnant lieu à des processus de valorisation toujours locaux, ou encore idiosyncrasiques, ce que Lucien Karpik (2010) définit comme l'économie des singularités dans lesquels les dispositifs de jugement personnels ou impersonnels (guides, classements, critiques) jouent un rôle prépondérant dans le guidage des consommateurs. Ou, encore, pour les « produits culturels » en particulier, il est important de montrer le rôle des « attachements » issus des expériences passées des « amateurs », des « experts », et qui produisent des communautés de pratiques définissant, par des « prises » partagées[19], simultanément « le corps qui goûte et le goût de l'objet, le collectif qui aime et le répertoire des objets aimés » (Hennion, 2009, p. 75). La valeur (parfois inattendue) des choses peut alors être de l'ordre de la révélation, et non pas issue d'un jugement basé sur des critères prédéfinis, dans la tradition de l'approche pragmatiste à la J. Dewey.

Finalement, le modèle mimétique proposé par Orléan vaut surtout pour son exemplarité car il donne le maximum de force aux croyances ou représentations collectives, avec le risque de tomber dans une forme de sociologisme aveugle à toutes

[18] Voir sur ce point l'excellente note de lecture de L. Cordonnier (2012) qui questionne également la théorie de la valorisation élaborée par Orléan.

[19] L'ethnographie des séances d'estimation et de préparation des ventes publiques menées par des commissaires-priseurs a, de ce point de vue, joué un rôle décisif dans l'analyse des « prises » qui permettent de passer des perceptions aux qualifications des objets, et réciproquement (Bessy et Chateauraynaud, 1995). Ce n'est bien sûr pas un hasard si le mot « prise », couramment utilisé sans être thématisé, fait écho à la « prisée », au fait d' « accorder un prix aux choses », ce qui évoque un double processus d'attention et de valorisation des objets.

les médiations qui permettent de partager des valeurs, et en premier lieu la médiation des corps propres supports d'expériences et de perceptions communes (Bessy et Chateauraynaud, 1995). Il est antagonique au modèle de l'amateur (ou encore du collectionneur) dans lequel la recherche des objets désirés est détachée des actions des autres et constitue une expérience singulière basée sur l'investissement du corps propre. La constitution d'une communauté d'amateurs et de valeurs partagées n'exclut pas l'influence du goût des autres, sinon de leurs passions qui s'expriment dans des moments d'effervescence collective, ou encore du goût d'un leader charismatique. D'ailleurs, le désir mimétique peut être aussi mobilisé pour expliquer le geste de falsification[20]. Le désir du faussaire ne prend pas sa source dans l'objet, dans l'oeuvre. Il ne devient désirable qu'à partir de l'imitation de cet autre que Girard nomme « Médiateur », le créateur de l'œuvre original.

**Conclusion**

Un des apports de l'Economie des conventions est d'avoir cherché à renouveler les approches de la valeur afin de sortir des théories positivistes et même si, à l'instar d'André Orléan, on peut leur reconnaître une grande puissance d'abstraction. L'auteur y parvient en privilégiant le chemin des modèles mimétiques mais tout en sauvegardant des possibilités de connexion avec des approches pragmatistes qui donnent plus de poids au sens que les acteurs accordent eux-mêmes à leur action. Nous avons donc cherché à prolonger ces fils tissés par l'auteur, afin de proposer une autre voie d'articulation possible entre l'économie et la sociologie, comme le font dans une veine assez proche les auteurs dont les contributions sont rassemblées par Beckert et Aspers dans leur ouvrage collectif sur « the worth of goods » (2011).

Ce qui importe, c'est de bien circonscrire le domaine de validité de différentes formes d'action (et de croyance) collective et des processus de valorisation et d'institutionnalisation auxquelles elles donnent lieu. C'est une condition nécessaire pour qu'une telle analyse des institutions rende compte des structures de la réalité sociale qui ne la réduise pas à une construction mue uniquement par des volontés individuelles,

[20] Voir l'usage qu'en fait Antonin Coduys pour analyser les faux en matière musicale.

comme voudrait l'imposer l'économie dominante, ou encore par le suivi de règles inconscientes.

**Références bibliographiques**

Agassi, J. [1960], «Methodological Individualism» repris *in* J. O'NEIL (éd.), *Modes of Individualism and Collectivism*, Heinemann, Londres, 1973, p. 185-212.

Arthur, B.W. [1988], 'Competing Technologies: an Overview', in G. Dosi, C. Freeeman, R. Nelson, G. Silverberg et L. Soete (dir.), *Technical Change and Economic Theory*, Londres, Pinter Publishers, p. 590-607.

Beckert, Jens and Patrick Aspers (eds) [2011], *The Worth of Goods*, Oxford: Oxford University Press.

Berthoud, A. [1988], « Économie politique et morale chez Walras », *Économies et Sociétés*, *Histoire de la pensée économique*, n° 9, mars, p. 65-93.

Bessy, Ch. [2006], « La place de l'intersubjectif et du commun dans l'approche de l'Économie des conventions », *in* F. Eymard-Duvernay (dir.) *L'économie des conventions : méthodes et résultats*, Tome I, La Découverte, Paris, p. 165-178.

Bessy, Ch. [2008], « Pour une critique des philosophies politiques et juridiques individualistes », Revue *Terrains et Travaux,* n°14.

Bessy, Ch. [2013], «Quelle sociologie des institutions pour refonder l'économie », *L'année sociologique,* Vol. 63, n°1, p. 263-276.

Bessy, Ch. et Chateauraynaud F. [1995], *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié.

Bessy, Ch. et Chauvin P.-M. [2013], "The power of market intermediaries: From information to valuation processes", Valuations Studies, 1(1): 83-117.

Boltanski, L. [2009], *De la critique*, Paris, Gallimard.

Boltanski, L. et Thévenot, L. [1991], *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.

Cartelier, J. [1985], « Théorie de la valeur ou hétérodoxie monétaire : les termes d'un choix », *Economie Appliquée*, tome XXXVIII, n°1, pp. 63-82.

Chiapello, E. et K. Medjad [2011], « La privatisation des normes comptables européennes, entre succès et remords », in C. Bessy, T. Delpeuch et J. Pélisse (dir.), Droit et régulations des activités économiques, paris, Droit et Société, Lextenso éditions, p. 293-308.

Citton Y. et Lordon F. (dir.) [2008], *Spinoza et les sciences sociales. De la puissance de la multitude à l'économie des affects*, Éditions Amsterdam, Paris.

Cordonnier, L. [2012], « Une théorie de la valorisation ? », *Revue Française de Socio-Economie*, n° 10, p. 289-294.

Descombes V. [2004], *Le complément de sujet, Enquête sur le fait d'agir de soi-même*, Paris, Gallimard.

Dupuy J.-P. *et alii* [1989], « Introduction au numéro spécial sur *L'économie des conventions* », *Revue économique*, vol. 40, n°2, mars.

Espeland, Wendy S., and Michael Sauder [2007], 'Rankings and Reactivity: How Public Measures Recreate Social World', *American Journal of Sociology*, 113: 1-40.

Eymard-Duvernay, F. [1989], "Conventions de qualité et formes de coordination", *Revue économique*, vol. 40, n°2, mars.

Fourcade, M. [2011], « Price and Prejudice: On Economics and the Enchantment (and Disenchantment) of Nature », in Beckert, Jens and Patrick Aspers (eds), *The Worth of Goods*, Oxford: Oxford University Press.

Girard, R. [1972], *La violence et le sacré*, Paris, Grasset.

Hennion, A. [2009], "Réflexivités. L'activité de l'amateur", *Réseaux*, 153/1: 55-78.

Karpik, L. [2010], *Valuing the Unique: The Economics of Singularities*, Princeton: Princeton University Press.

Karpik, L. [2011], “What is the price of a scientific paper”, in Beckert, Jens and Patrick Aspers (eds), *The Worth of Goods*, Oxford: Oxford University Press.

Larminat (de), P. [2013), « Entre ‘quantitatif’ et ‘qualitatif’. Comment les investisseurs professionnels évaluent les gérants d’actifs financiers », *L’Année sociologique*, vol. 63, n°1, p. 77-105.

Montagne, S. [2009], “Le court-termisme institutionnalisé: les effets de la gestion de portefeuille déléguée,” *Revue d’Economie Financière*, p. 417-432.

Orléan, A. [1999], *Le pouvoir de la finance*, Odile Jacob, Paris.

Orléan, A. [2011], *L’empire de la valeur-Refonder l’économie,* Paris, Editions du Seuil.

Ortiz, H. [2013], “La ‘valeur’ dans l’industrie financière : le prix des actions cotées comme ‘vérité’ technique et politique », *L’Année sociologique*, vol. 63, n°1, p. 107-136.

Posner R. [1972], *Economic Analysis of Law*, 6ème éd., Aspen, New York, 2003.

Rinallo, D., and Golfetto F. [2006], ‘Representing markets: The shaping of fashion trends by French and Italian fabric companies’, *Industrial Marketing Management,* 35 (7), pp. 856-869.

Searle, J. [1995], *The Construction of Social Reality*, New York, The Free Press.

Tirole, J. [2009], « Motivation intrinsèque, incitations et normes sociales », *Revue Economique*, vol. 60-3, p. 577-589.